

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"

Siège Social : Immeuble « LLOYD », Avenue De La monnaie, les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Karim DEROUCHE (Société d'expertise comptable FINOR) et M Fehmi LAOURINE (AMC ERNST & YOUNG)

Annexe 1 : ACTIF

DESIGNATION	EX 2024			EX 2023
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels	9 024 260	6 537 279	2 486 981	2 248 691
AC11 Investissements R&D	48 532	48 532	-	-
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	8 975 728	6 488 747	2 486 981	2 248 691
AC2 Actifs corporels d'exploitation	13 286 131	7 171 186	6 114 945	6 394 934
AC21 Installations techniques & machines	9 798 976	5 705 754	4 093 222	4 422 891
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	3 487 154	1 465 432	2 021 722	1 972 044
AC3 Placements	254 842 182	6 074 381	248 767 801	237 325 422
AC31 Terrains & Constructions	36 854 666	3 543 528	33 311 138	33 434 460
AC311 Terrains & Constructions Exp.	9 355 625	1 143 390	8 212 235	8 307 313
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	9 072 417	2 350 138	6 722 279	6 750 523
AC 313 Parts et actions dans les stes immob non cotées	18 426 624	50 000	18 376 624	18 376 624
AC33 Autres placements	217 987 516	2 530 853	215 456 662	203 890 962
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	67 309 351	2 437 691	64 871 660	66 154 859
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	149 380 282	-	149 380 282	136 734 939
AC334 Autres prêts	881 331	89 445	791 885	598 429
AC336 Autres	416 552	3 717	412 835	402 735
AC5 Part des reass dans les prov techniques	107 527 720	-	107 527 720	100 446 280
AC510 Prov. PNA & Primes à annuler	12 792 163	-	12 792 163	11 999 677
AC520 Prov. Assurance Vie	41 469	-	41 469	54 093
AC530 Prov. Sinistres (Vie)	401 579	-	401 579	449 798
AC531 Prov. Sinistres (Non Vie)	87 366 514	-	87 366 514	85 663 386
AC541prov.Part Bces &Rist(Non Vie)	6 925 996	-	6 925 996	2 279 327
AC6Créances	181 752 674	19 300 020	162 452 654	142 844 457
AC61 Créances Opérations Ass. Directe	85 887 512	18 235 898	67 651 614	63 886 694
AC611 Primes Acquisées et Non Emises	7 526 618	-	7 526 618	5 445 798
AC612 Autres Créances Oper. Ass. Directe	62 724 172	18 235 898	44 488 273	45 588 028
AC613Créances indemnisées subrogées	15 636 723	-	15 636 723	12 852 868
AC62 Créances Opérations Réassurance	61 767 355	281 047	61 486 308	59 408 369
AC63 Autres créances	34 097 807	783 075	33 314 732	19 549 394
AC631 Personnel	443 122	-	443 122	405 956
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	13 086 204	-	13 086 204	12 528 245
AC633 Débiteurs divers	20 568 481	783 075	19 785 406	6 615 193
AC7 Autres éléments d'actif	74 150 345	15 101 092	59 049 254	38 233 697
AC 71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse	45 680 589	6 939 024	38 741 564	20 178 378
AC72 Charges reportées	23 621 311	8 162 067	15 459 243	13 521 409
AC721 Frais d'Acquisition reportés	12 994 405	-	12 994 405	10 938 186
AC722 Autres charges à répartir	10 626 905	8 162 067	2 464 838	2 583 223
AC73 Comptes de régularisation Actif	4 848 446	-	4 848 446	4 533 909
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	2 439 766	-	2 439 766	2 322 591
AC733 Autres comptes de régularisation	2 408 680	-	2 408 680	2 211 319
Total	640 583 312	54 183 958	586 399 354	527 493 482

Annexe 2 : CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
	2024	2023
CP Capitaux Propres		
CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	1 761 929	10 792 035
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	22 500 000	22 500 000
CP5 Résultats reportés	22 986 945	4 788 667
CP5 Résultats reportés	22 986 945	4 788 667
CP5 Effets des modifications comptables	-	-
Total CP Av Résultat Exercice	92 248 874	83 080 702
CP6 Résultat Exercice	8 416 866	9 223 906
Total CP Av Affectation	100 665 740	92 304 609
PA1 Autre Passifs Financiers	28 000 000	15 000 000
PA14 Dettes Etab. Bancaires & Financiers	28 000 000	15 000 000
PA2 Provisions pour autres risques et Charges	482 797	518 176
PA23 Autres Provisions	482 797	518 176
PA3 Provisions techniques brutes	223 660 142	206 047 498
PA310 Prov. Primes Non Acquises	61 840 376	55 187 822
PA320 Prov. Assurances Vie	-	-
PA330 Prov. Sinistres (Vie)	677 867	472 288
PA331 Prov. Sinistres (Non Vie)	151 500 161	146 305 521
PA340 Prov. Part. Bices & Rist (Vie)	-	-
PA341 Prov. Part. Bices & Rist (Non Vie)	8 371 419	3 155 458
PA350 Prov. Egalisation & Equilibrage	16 145	-
PA360 Autres Prov. Techniques (Vie)	-	-
PA361 Autres Prov. Techniques (Non Vie)	1 254 174	926 409
PA5 Dettes Dépôts Esp. Reçues Cessionnaires	116 859 564	112 578 757
PA6 Autres dettes	109 673 480	98 402 862
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	11 274 301	13 606 886
PA62 Dettes Opérations Réassurance	24 953 163	22 038 340
PA622 Autres dettes	24 953 163	22 038 340
PA63 Autres dettes	73 446 017	62 757 636
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	486 753	447 753
PA632 Personnel	1 973 667	1 688 717
PA633 Etat, Org. SS & Collectivités Pub.	5 603 322	8 081 216
PA634 Crédoeurs divers	65 382 274	52 539 950
PA7 Autres passifs	7 057 631	2 641 580
PA71 Comptes Régularisations Passif	2 446 042	2 232 672
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	1 422 364	1 338 305
PA712 Autres comptes de régularisation passif	1 023 678	894 367
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	4 611 589	408 908
Total	586 399 354	527 493 482

Annexe 3 : ETAT DE RESULTAT NON VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2024	Cessions et Rétro 2024	Opérations Nettes 2024	Opérations Nettes 2023
<u>PRNV1 Primes Acquises</u>	<u>207 317 410</u>	<u>98 430 170</u>	<u>108 887 240</u>	<u>90 658 801</u>
PRNV11 Primes Emises & Acceptées	213 969 963	99 222 655	114 747 308	99 627 451
PRNV12 Var. Prov. Primes Non Acquises	-6 652 553	-792 486	-5 860 068	-8 968 650
<u>PRNT3 Pds Plac. Alloués Etat Résultat</u>	<u>11 393 698</u>	<u>-</u>	<u>11 393 698</u>	<u>12 299 343</u>
<u>PRNV2 Autres Produits Techniques</u>	<u>406 657</u>	<u>-</u>	<u>406 657</u>	<u>835 664</u>
<u>CHNV1 Charge de Sinistres</u>	<u>-129 345 523</u>	<u>-46 672 205</u>	<u>-82 673 319</u>	<u>-71 778 215</u>
CHNV11 Montant payés	-124 150 883	-44 969 077	-79 181 807	-59 854 926
CHNV12 Var. Prov. Sinistres	-5 194 640	-1 703 128	-3 491 512	-11 923 288
<u>CHNV2 Var. Autres Prov. Techniques</u>	<u>-327 765</u>	<u>-</u>	<u>-327 765</u>	<u>36 424</u>
<u>CHNV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	<u>-7 196 101</u>	<u>-6 443 287</u>	<u>-752 814</u>	<u>940</u>
<u>CHNV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-47 242 695</u>	<u>-21 336 143</u>	<u>-25 906 552</u>	<u>-21 855 510</u>
CHNV41 Frais Acquisition	-39 356 002	-	-39 356 002	-33 510 354
CHNV42 Var. Montant Frais Acq. Reportés	2 167 134	-	2 167 134	2 783 529
CHNV43 Frais d'administration	-10 053 827	-	-10 053 827	-9 864 215
CHNV44 Comm. Reçues Réassureurs	-	-21 336 143	21 336 143	18 735 530
<u>CHNV5 Autres Charges Techniques</u>	<u>-6 614 522</u>	<u>-</u>	<u>-6 614 522</u>	<u>-5 180 456</u>
<u>CHNV6 Var. Prov. Egal. & Equilibrage</u>	<u>-16 145</u>	<u>-</u>	<u>-16 145</u>	<u>-</u>
Résultat Technique Non Vie	28 375 014	23 978 535	4 396 479	5 016 991

Annexe 4 : ETAT DE RESULTAT VIE

DESIGNATION	Opérations Brutes 2024	Cessions et Rétro 2024	Opérations Nettes 2024	Opérations Nettes 2023
<u>PRV1 Primes</u>	<u>2 463 778</u>	<u>2 148 854</u>	<u>314 924</u>	<u>738 265</u>
PRV11 Primes Emises & Acceptées	2 463 778	2 148 854	314 924	738 265
<u>PRV2 Produits de Placements</u>	<u>55 621</u>	-	<u>55 621</u>	<u>38 489</u>
PRV21 Revenus des Placements	32 774	-	32 774	21 147
PRV23 Reprises Corrections Valeur / Placements	3 755	-	3 755	1 273
PRV24 Profits Provenant Réalisation Placements	19 092	-	19 092	16 068
<u>PRV4 Autres produits techniques</u>	-	-	-	-
<u>CHV1 Charge de sinistres</u>	<u>-833 543</u>	<u>-370 419</u>	<u>-463 124</u>	<u>90 192</u>
CHV11 Montants payés	-627 965	-418 638	-209 326	-2 070
CHV12 Var. Prov. Sinistres	-205 579	48 220	-253 798	92 262
<u>CHV2 Variation des Autres Provision</u>	-	<u>12 624</u>	<u>-12 624</u>	<u>5 982</u>
CHV21 Provisions d'assurance Vie	-	12 624	-12 624	5 982
CHV22 Autres Provisions techniques	-	-	-	-
CHV23 Prov. Contrat en unité de compte	-	-	-	-
<u>CHV3 Part. Bfices & Ristournes</u>	<u>-991</u>	-	<u>-991</u>	-
<u>CHV4 Frais d'exploitation</u>	<u>-523 716</u>	<u>-1 456 706</u>	<u>932 989</u>	<u>531 688</u>
CHV41 Frais d'acquisition	-399 153	0	-399 153	-207 977
CHV43 Frais d'administration	-124 563	0	-124 563	-90 226
CHV44 Commissions Reçues Réassureurs	0	-1 456 706	1 456 706	829 891
<u>CHV5 Autres Charges techniques</u>	<u>-72 582</u>	-	<u>-72 582</u>	<u>-50 660</u>
<u>CHV9 Charges de placements</u>	<u>-24 577</u>	-	<u>-24 577</u>	<u>-12 968</u>
CHV9 Charges de placements	-	-	-	-
CHV91 Charges Gestion Plac. y Compris Ch. Int.	-20 315	-	-20 315	-12 045
CHV92 Correction Valeur / Placements	-520	-	-520	-835
CHV93 Pertes Provenant Réalisation Placements	-3 741	-	-3 741	-88
Résultat Technique Vie	1 063 990	334 354	729 636	1 340 987

Annexe 5 : ETAT DE RESULTAT

DESIGNATION	Montant 2024	Montant 2023
<u>RTNV Résultat Technique Assurance & Réassurance Non Vie</u>	<u>4 396 479</u>	<u>5 016 991</u>
<u>RTV Résultat Technique Assurance & Réassurance Vie</u>	<u>729 636</u>	<u>1 340 987</u>
<u>PRNT1 Produits des Placements</u>	<u>27 983 091</u>	<u>25 299 435</u>
PRNT11 Revenus des placements	26 101 168	24 400 510
PRNT12 Produits des autres Placements	-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	1 889 320	836 958
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	-7 397	61 966
<u>PRNT3 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Vie</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT1 Charges des Placements</u>	<u>-12 411 862</u>	<u>-8 524 343</u>
CHNT11 Charges des Placements	-10 267 795	-7 917 639
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-261 781	-549 105
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 882 287	-57 598
<u>CHNT2 Pdts Plac. Transf. Etat Résultat Tech Ass. & Réass Non Vie</u>	<u>-11 393 698</u>	<u>-12 299 343</u>
<u>PRNT2 Autres produits non techniques</u>	<u>44 623</u>	<u>165 833</u>
<u>CHNT3 Autres charges non techniques</u>	<u>-444 012</u>	<u>-740 433</u>
<u>Résultat provenant des activités ordinaires</u>	<u>8 904 256</u>	<u>10 259 127</u>
<u>CHNT4 Impôts sur le résultat</u>	<u>-487 391</u>	<u>-1 035 220</u>
<u>Résultat Provenant Activités Ord. Après Impôts</u>	<u>8 416 866</u>	<u>9 223 906</u>
<u>PRNT4 Gains extraordinaires</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT5 Pertes extraordinaires</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>CHNT6 PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	8 416 866	9 223 906

Annexe 6 : ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2024	2023
Engagements Reçus	34 534 430	20 802 930
Cautions et garantie	6 534 430	5 802 930
Garanties de crédit donnée	28 000 000	15 000 000
Engagements Donnés	35 647	35 647
Cautions données aux assurés	35 647	35 647

Annexe 7 : FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	Montant 2024	Montant 2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements des primes reçues des assurés	218 649 014	198 168 687
102 Sommes versées pour paiement des sinistres	-84 857 365	-74 179 951
103 Encaissements des primes reçues (acceptations)	570 575	765 620
104 Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	-63 263	-242 145
105 Commissions versées sur les acceptations	-197 927	-267 489
106 Décaissements de primes pour les cessions	-101 088 521	-96 358 943
107 Encaissements des sinistres pour les cessions	45 291 010	40 113 708
108 Commissions reçues sur les cessions	22 792 848	19 424 038
109 Commissions versées aux intermédiaires	-20 136 720	-17 234 547
110 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-37 888 023	-34 709 701
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	3 732 485	8 633 325
112 Variations des espèces reçues des cessionnaires	-	-
113 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-411 699 960	-477 569 636
114 Encaissements liés à la cession de placements financiers	384 187 097	450 741 605
115 Taxes sur les assurances versées au trésor	-45 366 829	-37 749 098
116 Produits financiers reçus	28 038 712	25 337 924
117 Impôt sur les bénéfices	-192 599	-1 035 220
118 Autres mouvements	169 660	-161 421
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	<u>1 946 508</u>	<u>3 676 758</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-1 447 937	-2 125 855
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	-	-
203 Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-	-1 902 593
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-15 000 147
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>-1 447 937</u>	<u>-19 028 595</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
302 Dividendes et autres distributions	-80 000	-80 000
303 Encaissements provenant d'emprunts	13 000 000	15 000 000
304 Remboursements d'emprunts	-1 599 725	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>11 320 275</u>	<u>14 920 000</u>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	11 818 846	-431 837
Trésorerie de début d'exercice	7 212 236	7 644 073
Trésorerie de fin d'exercice	19 031 082	7 212 236

I. Présentation de la Société et Faits marquants

I.1 Présentation de la Société

La société Tunisienne d'assurances « Lloyd Tunisien » est une société anonyme au capital de 45 000 000DT, divisé en 9 000 000 actions de 5 DT le nominal

Le Lloyd Tunisien est une compagnie multi - branches qui opère dans le marché tunisien depuis juin 1945, elle a pour objet de mettre à la disposition de l'économie nationale les couvertures nécessaires pour faire face aux multiples risques auxquels sont soumis les biens et les personnes notamment :

- La branche automobile ;
- Les branches dommages IRDS (Incendie, Individuels accidents, Risques divers & spéciaux et Vol) ;
- La branche maritime et transport ;
- La branche groupe maladie invalidité ; et
- La branche vie (décès)

I.2 Faits marquants et Perspectives d'avenir

LLOYD Assurances est une société d'assurance et de réassurance diversifiée, offrant à sa clientèle, composée de particuliers, de professionnels et d'entreprises, une gamme complète de produits d'assurance.

Même face à une année difficile dans son ensemble, LLOYD Assurances a réussi à maintenir une dynamique de croissance et a clôturé l'année 2024 sur une note très positive, tant en termes de croissance que de rentabilité, et surtout en ce qui concerne ses projets stratégiques.

Les faits marquants durant l'exercice 2024 :

- Dans une démarche proactive de gestion des risques, l'année a été marquée par le démarrage des travaux de préparation à la cartographie des risques. Cette étape stratégique vise à identifier, évaluer et hiérarchiser les risques majeurs susceptibles d'affecter notre organisation.
- Sur le plan marketing et actions commerciales, LLOYD Assurances articule autour d'une communication visant à renforcer sa notoriété, moderniser son image de marque et consolider sa présence sur le marché. Plusieurs initiatives stratégiques ont été menées avec succès dans ce cadre:
 - Succès notable de la campagne « Ija Maana, LLOYD Maana », qui a fortement contribué à la visibilité de la marque.
 - Distinction en tant que Meilleure Assurance Auto en Tunisie 2024, par TunisieAuto.tn pour la quatrième année consécutive.
 - Partenariat stratégique avec des événements culturels de premier plan, tels que Djerba Music Land et SiccaJazz.
 - Présence affirmée dans le paysage tennistique international à travers le Jasmin Open et le Tunis Open.
 - Soutien apporté à plusieurs clubs de tennis dans le cadre de partenariats solides et pérennes.

- Réussite de la campagne de la fête des Mères « Methennin Alikom», un hommage interne valorisant le lien humain au sein du LLOYD Assurance.
- Réaménagement progressif des agences et succursales, dans le cadre d'un plan de modernisation déployé sur le long terme.
- L'ouverture de deux nouvelles agences à Sousse et Menzah 4 et le recrutement de sept nouveaux agents stagiaires;
- L'organisation du séminaire Annuel des Agents Généraux au mois de février 2024 à l'hôtel Radisson à Djerba.
- Suite de la mise en place de l'implémentation IFRS : des travaux d'étude d'impact approfondis ont été menés en vue de renforcer l'application des normes internationales d'information financière (IFRS) appliqués sur l'exercice 2023 qui se terminera par l'élaboration des états financiers.

L'année 2025 sera marquée par :

- La participation au concours ELU SERVICE CLIENT 2024 et l'attribution de la deuxième place du podium. Une nouvelle participation est prévue en 2025 pour la continuité de la progression.
- L'ouverture de deux nouvelles agences à Tunis centre-ville et Aouina et le recrutement de nouveaux agents stagiaires ;
- La poursuite des efforts commerciaux et la politique de communication adoptée par la compagnie ;

II. Principes et Méthodes Comptables

Les états financiers de Lloyd Tunisien arrêtés au 31 décembre 2024 et présentés ci-dessus sont établis conformément aux règles prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises et l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leurs représentations

II.1 Les actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements linéaires selon les taux suivants :

Désignation	Taux
Logiciel	33%
Licence	33%
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Installations, Agencements & Aménagements	10%
Equipement de bureau	10%
Matériel informatique	15%

II.2 Placements

II.2.1 Placements immobiliers

Les placements immobiliers constitués par les terrains et les constructions d'exploitation et hors exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leurs prix d'acquisition. Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans

II.2.2 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

2.2.1. Bons de trésor

Les bons de trésor sont portés à l'actif pour leurs valeurs de remboursement nette des décotes et surcotes non courus à la date d'arrêt.

2.2.2. Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

II.2.3 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Cette dernière correspond à :

- la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse
- et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés
Outre la valeur mathématique, l'appréciation de la valeur d'usage peut s'effectuer sur la base des méthodes d'évaluation communément reconnues (Actif net comptable corrigé ANCC, cash flows actualisés DSF, Multiple EBITDA...)

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice

II.3 Créances nées des opérations d'assurance directe

II.3.1 Arriérés agences, courtiers et bureaux directs

Les arriérés font l'objet d'une provision calculée comme suit :

Base de Calcul de la provision :

La base de calcul de la provision est l'arriéré arrêté au 31/12/2024, Commissions à payer, Cautionnement et Coassurances. La provision est calculée sans pris en compte des encaissements post clôture

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 tel qu'actualisé par la décision 01-2021 du 01/12/2021, fixant la base et la méthode du calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires des assurances, qui prévoit les taux de provision comme suit :

Arriéré Assuré :

- N : 0%
- N-1 : 20%
- N-2 et antérieures : 100%

Arriéré Intermédiaire :

- N et antérieures : 100%

L'écart positif entre le solde comptable et extracomptable est provisionné à 100%

II.3.2 Primes contentieuses

Ce compte enregistre le montant des primes émises et non encore réglées par les clients de la compagnie

Les créances contentieuses sont totalement provisionnées et ce conformément aux prescriptions de la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 tel qu'actualisé par la décision 01-2021 du 01/12/2021, fixant la base et la méthode du calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires des assurances.

II.4 Les autres éléments d'actifs

II.4.1 Effets et chèques impayés

Les effets et chèques impayés sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses et ils sont provisionnés selon les taux de provisionnement suivants :

- N : 50%
- N-1 et antérieurs : 95%

La provision tient également compte des garanties et des arrangements reçus.

II.4.2 Effets à recevoir

Les effets à recevoir sont présentés parmi les avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

II.5 Provisions techniques

II.5.1 Provisions Techniques Assurance Vie

5 1 1 Provisions pour sinistres à payer

Cette provision enregistre le montant de la dette du Lloyd Tunisien envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Ce montant tient compte des frais de règlement de ces sinistres à engager par la compagnie

II.5.2 Provisions Techniques Assurance Non Vie

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan

5 2 1 Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquise est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Elle est calculée selon la méthode du prorata temporis

La provision pour primes non acquises est calculée dans une première phase sur la base des primes émises, nettes de cessions ou de rétrocessions, puis dans une deuxième phase sur la base de la partie des primes cédées ou rétrocédées

5 2 2 Provision pour sinistres à payer

Cette provision correspond au coût total estimé et représenté par le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres

5 2 3 Provision d'égalisation

Cette provision est constituée, conformément aux dispositions des articles 11 et 25 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, au titre du risque décès pour l'assurance groupe et du risque grêle. Cette provision est destinée à assurer la péréquation des résultats suite aux fluctuations des taux de sinistres pour les exercices à venir ou pour couvrir des risques spéciaux

La dotation annuelle au titre de cette provision est calculée par prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie concernée jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice

Par excédent brut de la branche, on entend, la différence entre les primes acquises de l'exercice et la somme des charges de sinistres et des autres coûts rattachés à la branche tels qu'ils ressortent après la répartition des charges par nature et en tenant compte de la réassurance.

5 2 4 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Elle correspond aux montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes

5 2 5 Autres provisions techniques

Ces provisions regroupent la provision mathématique des rentes, la provision pour risque d'exigibilité et la provision pour risques en cours

- **La provision mathématique des rentes :**

Il s'agit des montants qui seront versés, postérieurement à la date de clôture, sous forme de rentes et accessoires de rentes aux victimes des accidents de travail et accidents de circulation survenus avant la date de clôture

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de travail correspond à la valeur actuelle probable des rentes à payer jusqu'au 31/12/2013, cette provision a été calculée en appliquant au montant de la rente trimestrielle le coefficient d'âge prévu par l'arrêté des secrétaires d'Etat aux Finances et aux Affaires Sociales du 17 avril 1958, fixant la valeur de rachat des rentes allouées aux victimes d'accidents de travail ou à leurs ayants droits

Une actualisation de cette provision conformément aux bases techniques prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation, a été effectué au 31/12/2014

La provision mathématique des rentes au titre des accidents de circulation correspond à la différence entre le montant total de la rente à payer durant la période d'indemnisation déduction faite des montants déjà payés

- **La provision pour risque d'exigibilité :**

Cette provision correspond à la somme algébrique des différences, calculées pour chaque catégorie de placement, entre la valeur comptable brute et la valeur de marché. Cette provision n'est constatée que dans le cas où ces différences dégagent une moins-value latente, la plus-value éventuelle n'est pas constatée. Cette provision est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres

- **La provision pour risques en cours :**

Cette provision est constatée sur les catégories d'assurance dégageant un résultat déficitaire. En effet, la compagnie rapporte pour chacune des catégories d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, au montant des primes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Les branches ayant un rapport supérieur à 100% font l'objet d'une provision pour risque en cours. Cette provision est calculée en appliquant la partie du rapport excédant les 100% au montant de la provision pour primes non acquises de la branche.

5 2 6 Recours à encaisser

Ce compte enregistre les prévisions de remboursement d'indemnités ou parties d'indemnités de sinistres versées au titre d'un sinistre auprès de la personne qui en a été responsable

II.6 Comptes de régularisation

II.6.1 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés, correspondent à la fraction, non imputables à l'exercice, des frais engagés par la compagnie lors de l'émission des primes. Ces frais reportés ont été calculés, conformément aux dispositions de la norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, sur la base des commissions et des autres coûts internes d'acquisition tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination. La fraction de ces frais qui a été reportée aux exercices ultérieurs en actif du bilan a été dégagée en multipliant les charges précitées au rapport entre, d'une part, les primes non acquises de l'exercice, et les primes émises corrigées des primes restant à émettre et des primes à annuler de la même période d'autre part.

II.6.2 Report de commissions reçues des réassureurs

Ce compte enregistre les commissions reçues des réassureurs sur les primes non acquises cédées aux réassureurs

II.7 Exemption à l'établissement des états financiers consolidés

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, **LLOYD Assurances** est une société mère.

En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas.

La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption. En effet, **LLOYD Assurances** est une filiale de la Compagnie Financière d'Investissement – CFI.

Cette dernière est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de **LLOYD Assurances** ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente pas des états financiers consolidés.

III. Analyse des Etats Financiers au 31/12/2024

III.1 Actifs

III.1.1 AC1 : Les actifs incorporels

Le solde de la rubrique « actifs incorporels bruts » s'élève au 31 décembre 2024 à **9 024 260** DT contre **8 268 924** DT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de **755 337** DT.

Les actifs incorporels nets s'élèvent au 31 décembre 2024 à **2 486 981** DT contre **2 248 691** DT au 31 décembre 2023. La variation de **238 290** DT se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Actifs Incorporels			
Investissements de recherches et développements	48 532	48 532	-
Droit au Bail	149 220	126 997	22 223
Concessions, brevets, licences et marques	8 468 629	7 786 797	681 832
Fonds de commerce	357 879	306 597	51 282
Actifs incorporels bruts	9 024 260	8 268 924	755 337
Amortissements	-6 537 279	-6 020 232	-517 047
Actifs incorporels nets	2 486 981	2 248 691	238 290

III.1.2 AC2 : Les actifs corporels

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2024 à **6 114 945** DT contre **6 394 934** DT au 31 décembre 2023. La variation étant de **-279 990** DT se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Actifs Corporels d'exploitation			
Installations techniques et machines	9 798 976	9 410 318	388 659
Autres installations, outillages et mobiliers	3 487 154	3 183 213	303 941
Actifs corporels d'exploitation bruts	13 286 131	12 593 530	692 600
Amortissements	-7 171 186	-6 198 596	-972 590
Actifs corporels nets	6 114 945	6 394 934	-279 990

III.1.3 AC3 : Les placements

Le solde des placements nets s'élève au 31 décembre 2024 à **248 767 801** DT contre **237 325 422** DT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de **11 442 378** DT :

Libellé	2024	2023	Variation
Placements			
Terrains et constructions	36 854 666	36 854 666	-
Actions, titres à RV & parts FCP	67 309 351	70 251 567	-2 942 217
Obligations et titres à revenus fixes	149 380 282	136 734 939	12 645 343
Prêts aux personnels	881 331	687 874	193 456
Dépôts et cautionnements	416 552	406 452	10 100
Placements bruts	254 842 182	244 935 500	9 906 682
Amortissements et provisions	-6 074 381	-7 610 077	1 535 696
Placements nets	248 767 801	237 325 422	11 442 378

III.1.4 Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs (Annexe 8)

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N.
	À l'ouv.	Acqu	Cess	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture:		à la clôture
					Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	Amort	Prov.	
1. Actifs incorporels	8 268 924	755 337	0	9 024 260	6 020 232	0	517 047	0	0	0	6 537 279	0	2 486 981
1.1 Frais de recherche et développement	48 532	0	0	48 532	48 532	0	0	0	0	0	48 532	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	7 913 794	704 054	0	8 617 849	5 900 891	0	482 449,61	-	0	0	6 383 341	0	2 234 508
1.3 Fonds de commerce	306 597	51 282	0	357 879	70 809	0	34 596,97	0	0	0	105 406	0	252 474
2. Actifs corporels d'exploitation	12 593 530	692 600	0	13 286 130	6 198 596	0	972 590	0	0	0	7 171 186	0	6 114 945
2.1 Installations techniques et machines	9 410 318	388 659	0	9 798 976	4 987 427	0	718 327	0	0	0	5 705 754	0	4 093 222
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 183 213	303 941	0	3 487 154	1 211 169	0	254 263	0	0	0	1 465 432	0	2 021 722
2.3 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Placements	244 935 500	12 848 899	2 942 217	254 842 182	3 370 206	4 239 871	271 970	0	0	1 807 666	3 642 176	2 432 205	248 767 801
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	36 854 666	0	0	36 854 666	3 370 206	50 000	123 322	0	0	0	3 493 528	50 000	33 311 138
AC311 Terrains & Constructions Exp.	9 355 625	0	0	9 355 625	1 048 312	0	95 078	0	0	0	1 143 390	0	8 212 235
AC 312 Terrains & Constructions Hors Exp.	9 072 417	0	0	9 072 417	2 321 894	0	28 244	0	0	0	2 350 138	0	6 722 279
AC 313 Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	18 426 624	0	0	18 426 624	0	50 000	0	0	0	0	0	50 000	18 376 624
3.2 Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.1 Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3.2 Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4 Autres placements financiers	208 080 833	12 848 899	2 942 217	217 987 516	0	4 189 871	148 648	0	0	1 807 666	148 648	2 382 205	215 456 662
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	70 251 567	0	2 942 217	67 309 351	0	4 096 708	148 648	0	0	1 807 666	148 648	2 289 042	64 871 660
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	136 734 939	12 645 343	0	149 380 282	0	0	0	0	0	0	0	0	149 380 282
3.4.3 Prêts hypothécaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.4 Autres prêts	687 874	193 456	0	881 331	0	89 445	0	0	0	0	89 445	0	791 885
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	406 452	10 100	0	416 552	0	3 717	0	0	0	0	3 717	0	412 835
3.4.6 Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL:	265 797 953	14 296 835	2 942 217	277 152 572	15 589 034	4 239 871	1 761 607	0	0	1 807 666	17 350 640	2 432 205	257 369 727

III.1.5 Etat récapitulatif des placements (Annexe 9)

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	36 854 666	33 311 138	46 294 031	12 982 893
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	66 200 307	63 762 617	80 969 468	17 206 851
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	225 000	225 000	985 782	760 782
Autres parts d'OPCVM	884 043	884 043	884 043	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	149 380 282	149 380 282	149 380 282	-
Autres prêts et effets assimilés	881 331	791 885	791 885	-
Autres dépôts	416 552	412 835	412 835	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	-	-	-	-
Total	254 842 182	248 767 801	279 718 327	30 950 526
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>	227 878 849	221 897 631	-	-
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	42 306 418	42 070 135	-	-

III.1.6 AC5 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

Cette rubrique enregistre la part des réassureurs dans les provisions pour primes non acquises, dans les provisions pour sinistres à payer, dans la provision mathématique vie et dans la provision des parts bénéfiques et des ristournes, La variation de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Provision sinistres non vie	87 366 514	85 663 386	1 703 128
Provision pour primes non acquises et primes à annuler	12 792 163	11 999 677	792 486
Provision assurance vie	41 469	54 093	-12 624
Provision pour sinistre vie	401 579	449 798	-48 220
Provision Part Bces & Rist (non vie)	6 925 996	2 279 327	4 646 669
Total	107 527 720	100 446 280	7 081 439

III.1.7 AC6 : Créances

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à **162 452 654** DT contre **142 844 457** DT au 31 décembre 2023 La variation de **19 608 197** DT se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	
Créances				
Créances nées des opérations d'assurance directes	85 887 512	81 533 104	4 354 409	(A)
Créances nées des opérations de réassurances	61 767 355	59 689 416	2 077 939	(B)
Autres créances	34 097 807	20 055 032	14 042 775	(C)
Total des créances brutes	181 752 674	161 277 552	20 475 122	
Provisions pour dépréciation des créances	-19 300 020	-18 433 095	-866 926	(D)
Créances nettes	162 452 654	142 844 457	19 608 197	

(A) Créances nées des opérations d'assurance directes

Le solde brut des créances nées des opérations d'assurance directes s'élève au 31 décembre 2024 à **85 887 512**DT contre **81 533 104** DT au 31 décembre 2023.

La variation de **4 354 409** DT se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	
Créances nées des opérations d'assurance directes				
Primes acquises et non émises	10 592 991	9 676 636	916 355	
Primes à annuler	-3 066 373	-4 230 838	1 164 465	
Autres créances nées des opérations d'assurances directes	62 724 172	63 234 437	-510 266	(i)
Créances indemnisées subrogées	15 636 723	12 852 868	2 783 854	(ii)
Total des créances brutes	85 887 512	81 533 104	4 354 409	

(i) Les autres créances nées des opérations d'assurances directes se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Autres créances nées des opérations d'Ass Directes			
Arriérés agences	55 735 243	57 408 881	-1 673 637
Primes Retournées pour Non Paiement	6 988 928	5 825 556	1 163 372
Total des créances brutes	62 724 172	63 234 437	-510 266
Provisions sur arriérés agences	10 581 966	11 150 454	-568 487
Prov sur créances contentieuses primes et non-paiement	6 983 532	5 825 556	1 157 976
Provisions sur Autres créances nées des op d'AD	670 400	670 400	--
Total des provisions	18 235 898	17 646 410	589 489
Total des créances nettes	44 488 273	45 588 028	-1 099 754

(ii) Les créances indemnisées subrogées concernent les paiements sinistres, en application des conventions IDA et RCA.

(B) Créances Opération Réassurances

Le solde brut des créances nées des opérations de réassurance directes s'élève au 31 décembre 2024 à **61 486 308 DT** contre **59 408 369 DT** au 31 décembre 2023 soit une variation de **2 077 939 DT** se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Créances des opérations de réassurance	61 767 355	59 689 416	2 077 939
Provision	-281 047	-281 047	-
Total des créances de réassurances nettes	61 486 308	59 408 369	2 077 939

La société Lloyd Tunisien a maintenu la provision pour dépréciation sur les créances d'opération de réassurances pour un montant de 281 047 DT.

(C) Autres créances

Libellé	2024	2023	Variation	
Personnel	443 122	405 956	37 166	(i)
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités pub	13 086 204	12 528 245	557 959	
Débiteurs divers	20 568 481	7 120 831	13 447 650	
Total des créances brutes	34 097 807	20 055 032	14 042 775	
Provision pour dépréciation	-783 075	-505 638	-277 437	
Total des créances nettes	33 314 732	19 549 394	13 765 338	

(i) Ce montant correspond essentiellement aux avances et acomptes accordés au personnel

(D) Les provisions pour dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	
Provisions pour dépréciation des créances nées d'OP Ass	18 235 898	17 646 410	589 489	(i)
Provision pour dépréciation des cessions et retro	281 047	281 047	-	
Provision pour dépréciation des autres créances	783 075	505 638	277 437	(ii)
Total des provisions pour dépréciation des créances	19 300 020	18 433 095	866 926	

(i) Les provisions pour dépréciation des autres créances nées des opérations d'assurances directes ont augmenté de **589 489 DT** se détaillant comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Provisions sur arriérés agences	10 581 966	11 150 454	-568 487
Provisions sur créances contentieux primes	6 983 532	5 825 556	1 157 976
Provisions sur Autres créances nées des opérations d'AD	670 400	670 400	-
Total	18 235 898	17 646 410	589 489

(ii) La provision pour dépréciation des autres créances se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Provision pour dépréciation autres débiteurs divers	651 331	387 331	264 000
Provision pour dépréciation sur les loyers	131 744	118 307	13 437
Total	783 075	505 638	277 437

AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à **59 049 254** DT contre **38 233 697** DT au 31 décembre 2023, soit une augmentation de **20 815 557** DT se détaillant comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	45 680 589	26 919 604	18 760 984	(A)
Charges reportées	23 621 311	19 702 412	3 918 899	(B)
Comptes de régularisation actifs	4 848 446	4 533 909	314 537	(C)
Total des autres éléments d'actifs bruts	74 150 345	51 155 925	22 994 420	
Provisions / autres éléments d'actifs	-15 101 092	-12 922 228	-2 178 863	
Total des autres éléments d'actifs nets	59 049 254	38 233 697	20 815 557	

(A) Les avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à **38 741 564** DT contre **20 178 378** DT au 31 décembre 2023. La variation se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Effets à recevoir	7 446 237	6 141 025	1 305 212
Effets et chèques impayés	14 591 680	13 157 435	1 434 245
Banques	15 231 923	3 266 089	11 965 835
CCP et chèques postaux	12 327	12 447	-120
Caisses	18 285	9 066	9 219
DCD BLOCAGE SAISIE ARRET	3 824 022	1 148 871	2 675 151
CAISSE DU TRÉSOR ET DES ETAB PUBLICS TG	4 556 115	3 184 672	1 371 443
Total des avoirs bruts	45 680 589	26 919 604	18 760 984
Provisions effets et chèques impayés	-6 490 476	-6 387 831	-102 644
Provisions sur comptes bancaires	-236 283	-141 128	-95 154
Provisions sur Saisie Arrêté	-212 266	-212 266	-
Total des avoirs nets	38 741 564	20 178 378	18 563 186

(B) Les charges reportées

Le solde des comptes charges reportées nettes s'élève au 31 décembre 2024 à **15 459 243** DT contre **13 521 409** DT au 31 décembre 2023. La variation de **1 937 834** DT se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	
Frais d'acquisitions reportés	12 994 405	10 938 186	2 056 219	(i)
Charges à répartir	10 626 905	8 764 226	1 862 680	
Total des charges reportées	23 621 311	19 702 412	3 918 899	
Résorptions	-8 162 067	-6 181 002	-1 981 065	
Total des charges reportées nettes	15 459 243	13 521 409	1 937 834	

- (i) Ce compte enregistre la partie afférente aux primes non acquises, aux commissions et aux frais d'acquisition engagés par la compagnie. Ces frais seront reportés aux exercices de rattachement de ces primes.

(C) Les comptes de régularisation actifs

Le solde des comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2024 à **4 848 446** DT contre **4 533 909** DT au 31 décembre 2023. La hausse de **314 537** DT se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Intérêts et loyers acquis non échus	2 439 766	2 322 591	117 175
Produits à recevoir	1 621 576	1 211 796	409 781
Autres comptes de régularisation	787 104	999 523	-212 419
Total des comptes de régul Actifs	4 848 446	4 533 909	314 537

III.2 Capitaux propres et passifs**III.2.1 CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice**

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Capital social	45 000 000	45 000 000	-
Réserves et primes liées au capital	1 761 929	10 792 035	-9 030 106
Autres capitaux propres	22 500 000	22 500 000	-
Résultats reportés	22 986 945	4 788 667	18 198 278
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	92 248 873	83 080 702	9 168 172
Résultat net de l'exercice	8 416 866	9 223 906	-807 041
Capitaux propres avant affectation	100 665 740	92 304 608	8 361 131

Les capitaux propres avant affectation s'élèvent au 31 décembre 2024 à **100 665 740** DT contre **92 304 608** DT au 31 décembre 2023.

Les autres capitaux propres correspondent à des émissions des titres participatifs de :

- ✓ 17,5 millions réalisée en décembre 2018,
- ✓ et de 5 millions réalisée en Décembre 2019.

III.2.2 PA1 : Autres passifs financiers

Le solde des dettes auprès des établissements bancaires et financiers s'élève au 31 décembre 2024 à **28 000 000** DT.

Libellé	2024	2023	Variation
Dettes Etab. Bancaires & Financiers	28 000 000	15 000 000	13 000 000
	28 000 000	15 000 000	13 000 000

III.2.3 PA2 : Les provisions pour autres risques et charges

Le solde des provisions pour risque s'élève au 31 décembre 2024 à **482 797** DT contre **518 176** DT au 31 Décembre 2023 soit une variation de **-35 379** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
PROVISION POUR LITIGES	482 797	518 176	-35 379
Total	482 797	518 176	-35 379

III.2.4 PA3 : Les provisions techniques

Le solde des provisions techniques s'élève au 31 décembre 2024 à **223 660 142** DT contre **206 047 498** DT au 31 Décembre 2023 soit une variation de **17 612 644** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	
Provisions techniques assurance non vie	222 982 275	205 575 210	17 407 065	(A)
Provisions techniques assurance vie	677 867	472 288	205 579	(B)
Total	223 660 142	206 047 498	17 612 644	

(A) Provisions techniques assurance non vie

Les provisions techniques de l'assurance non vie se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	
Provisions pour primes non acquises	61 840 376	55 187 822	6 652 553	(i)
Provisions pour sinistres à payer (non vie)	151 500 161	146 305 521	5 194 640	(ii)
Provisions pour part bces et ristournes (non vie)	8 371 419	3 155 458	5 215 962	
Provisions pour égalisation et équilibrage	16 145	-	16 145	
Autre provisions techniques (non vie)	1 254 174	926 409	327 765	
Total	222 982 275	205 575 210	17 407 065	

(i) L'augmentation de la provision pour primes non acquises de **6 652 553**DT se détaille par branche comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Provision pour PNA RD	9 912 315	9 440 334	471 982
Provision pour PNA Auto	45 148 068	38 127 251	7 020 817
Provision pour PNA Incendie	3 020 931	5 027 495	-2 006 565
Provision pour PNA Transport	3 191 283	1 528 540	1 662 742
Provision pour PNA autres branches	567 779	1 064 202	-496 423
Total	61 840 376	55 187 822	6 652 553

(ii) La variation des provisions pour sinistres non-vie de **5 194 640** DT se détaille, par branche comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Provision pour sinistres RD	33 477 826	33 666 013	-188 187
Provision pour sinistres Auto	99 372 950	89 073 087	10 299 863
Provision pour sinistres Incendie	4 927 664	9 386 005	-4 458 341
Provision pour sinistres Transport	8 407 021	8 647 265	-240 244
Provision pour sinistres autres branches	5 314 700	5 533 151	-218 451
Total	151 500 161	146 305 521	5 194 640

(B) Provisions techniques assurance vie

Les provisions techniques en assurance vie se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Provisions pour sinistres à payer (vie)	677 867	472 288	205 579
Total	677 867	472 288	205 579

III.2.5 PA5 : Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 décembre 2024 à **116 859 564** DT contre **112 578 757** DT au 31 décembre 2023 soit une augmentation de **4 280 806** DT.

III.2.6 PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2024 à **109 673 480** DT contre **98 402 862** DT au 31 décembre 2023 soit une hausse de **11 270 618** DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes	11 274 301	13 606 886	-2 332 585	(A)
Dettes nées d'opérations de réassurances	24 953 163	22 038 340	2 914 823	
Autres dettes	73 446 017	62 757 636	10 688 381	(B)
Total	109 673 480	98 402 862	11 270 618	

(A) Les dettes nées d'opérations d'assurances directes

La variation des dettes nées d'opérations d'assurances directes de **2 332 585** DT se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Compte courant agents	2 007 949	5 075 067	-3 067 117
Commissions à payer Agents	6 710 356	6 041 664	668 693
Compte d'attente à régulariser agents	1 847 793	2 293 657	-445 864
Autres	708 202	196 499	511 703
Total	11 274 301	13 606 886	-2 332 585

(B) Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2024 à **73 446 017** DT contre **62 757 636** DT au 31 décembre 2023 soit une baisse de **10 688 381** DT :

Libellé	2024	2023	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	486 753	447 753	39 000
Personnel	1 973 667	1 688 717	284 950
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	5 603 322	8 081 216	-2 477 894
Actionnaire comptes courants associé : CFI	48 000 000	20 500 000	27 500 000
Créditeurs divers	17 382 274	32 039 950	-14 657 675
Total	73 446 017	62 757 636	10 688 381

III.2.7 PA7 : Les autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation
Report Commissions Reçues Réassureurs	1 422 364	1 338 305	84 059
Produits constatés d'avance	1 023 678	894 367	129 310
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 611 589	408 908	4 202 682
Total	7 057 631	2 641 580	4 416 051

IV. Note Sur l'Etat de Résultat

IV.1 Production

IV.1.1 Primes Acquisées

A. Primes Acquisées Non Vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2024	2023	Montant	%
Primes Nettes Ex &Ant				
RD	32 358	31 283	1 075	3%
AUTO	118 333	102 229	16 104	16%
INCENDIE	18 785	21 951	-3 166	-14%
TRANSP	10 890	9 328	1 561	17%
GRELE	2 038	3 760	-1 722	-46%
GROUPE	29 277	25 094	4 183	17%
Total	211 681	193 645	18 036	9%
Var Prov Annulation Primes	1 121	-639	1 760	-275%
Var Prov PANE	1 168	1 361	-193	-14%
Total Primes Nettes	213 970	194 367	19 603	10%
Var Prov PNA	-6 653	-11 923	5 270	-44%
Primes Acquisées	207 317	182 445	24 873	14%

En 2024, les primes acquises non-vie totalisent **207 317** mD contre **182 445** mD l'exercice précédent, soit une croissance de **14%**.

B. Primes acquises vie

(En mD)

Désignation	Montant	Montant	Variation	
	2024	2023	Montant	%
Primes émises & acceptées nettes	2 672	2 065	607	29%
Var Prov PANE	-252	292	-543	-186%
Var Prov Prime à annuler	44	1	43	3676%
Primes Acquisées	2 464	2 357	106	5%

En 2024, les primes acquises vie totalisent **2 464** mD contre **2 357** mD l'exercice précédent, soit une hausse de **5%**.

IV.2 Charges des sinistres

IV.2.1 Règlement de sinistres

Les sinistres réglés ont augmenté **de 26,46%** pour totaliser **114 661 mD** en 2024 contre **90 672 mD** en 2023.

(En mD)

Désignation		2024		2023		Var
		Montant	Part en %	Montant	Part en %	%
Affaires Directes Non Vie	Risques Divers	12 066	10,52%	9 212	10,16%	30,99%
	Automobile	66 646	58,15%	49 324	54,40%	35,12%
	Incendie	9 931	8,66%	7 047	7,77%	40,93%
	Transport	872	0,76%	2 291	2,53%	-61,94%
	Grêle	161	0,14%	1 067	1,18%	-84,87%
	Groupe	24 397	21,29%	20 990	23,15%	16,23%
	Total Non Vie	114 074	99,49%	89 930	99,18%	26,85%
	Total Vie	523	0,46%	504	0,55%	4,58%
Total Affaires Directes		114 598	99,94%	90 434	99,73%	26,73%
Acceptations		63	0,06%	242	0	-73,87%
Total Général		114 661	100,00%	90 676	100,00%	26,46%

IV.2.2 Charges des Sinistres non vie

La charge de sinistres non vie a enregistré une augmentation de **12.25%** par rapport à 2023.

(En mD)

Désignation	2024	2023	Variation	
	Montant	Montant	Montant	%
Sinistres payés	114 138	90 172	23 966	27%
Versements de rentes	97	119	-22	-18%
Recours et sauvetages encaissés	-3 122	-3 441	319	-9%
Frais de Gestion des sinistres	13 038	12 542	496	4%
Prestations payées	124 151	99 392	24 759	24,91%
Provisions SAP (net de recours) à la clôture	151 500	146 306	5 195	4%
Provisions SAP (net de recours) à l'ouverture	-146 306	-130 468	-15 837	12%
Variation de la provision pour sinistres à payer	5 195	15 837	-10 643	-67,20%
Charge de sinistres	129 346	115 229	14 117	12,25%

IV.2.3 Charges des Sinistres vie

La charge des sinistres Vie a enregistré une augmentation de **46,64%** par rapport à 2023.

(En mD)

Désignation	2024	2023	Variation	
			Montant	%
Sinistres et capitaux échus	523	504	19	4%
Frais de Gestion des sinistres	105	75	30	40%
Prestations payées	628	579	49	8.46%
Provisions SAP à la clôture	678	472	206	8,46%
Provisions SAP à l'ouverture	-472	-483	11	-2%
Variation Provision SAP	206	-11	216	-2051%
Charge des sinistres	834	568	265	46,64%

IV.3 Représentation des engagements techniques

Le total des engagements techniques hors recours a augmenté en 2024 de 26,551 MD et atteint 252,737MD contre 226,186MD en 2023. Cette variation est due essentiellement à la hausse des provisions pour prime non acquise de **6,653** MD et à la hausse des provisions pour sinistres à payer brutes des prévisions de recours à encaisser de **14,667** MD et la hausse des provisions pour participation aux bénéfices et ristourne de **5,232** MD.

IV.4 Notes sur les provisions pour sinistres à payer (Annexe 10)

(En DT)

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022					
Règlements cumulés	55 472 506	49 477 775	51 578 313	58 282 882	37 584 466
Provisions pour sinistres	11 396 887	7 107 140	17 312 752	25 471 933	46 196 829
Total charges des sinistres	66 869 393	56 584 916	68 891 065	83 754 815	83 781 295
Primes acquises	81 008 695	92 017 121	118 193 737	132 553 384	155 942 182
% sinistres / primes acquises	82,55%	61,49%	58,29%	63,19%	53,73%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023					
Règlements cumulés	55 325 494	56 381 336	68 048 743	66 143 766	41 368 520
Provisions pour sinistres	4 822 546	9 331 985	17 472 141	30 624 493	53 916 983
Total charges des sinistres	60 148 039	65 713 320	85 520 884	96 768 259	95 285 503
Primes acquises	92 017 121	118 193 737	132 553 384	155 942 182	182 444 565
% sinistres / primes acquises	65,37%	55,60%	64,52%	62,05%	52,23%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	N-4 :	N-3 :	N-2 :	N-1 :	N :
	2020	2021	2022	2023	2024
Inventaire 2024					
Règlements cumulés	58 578 366	72 326 719	75 973 512	74 357 622	58 130 273
Provisions pour sinistres	5 605 583	10 907 275	19 514 829	37 262 257	53 822 519
Total charges des sinistres	64 183 949	83 233 993	95 488 341	111 619 879	111 952 792
Primes acquises	118 193 737	132 553 384	155 942 182	182 444 565	209 781 188
% sinistres / primes acquises	54,30%	62,79%	61,23%	61,18%	53,37%

IV.5 Notes sur la ventilation des charges et produits (Annexe 11)

(En DT)

Libellé	Autres revenus et frais financiers	Total	Charges des Placements
1 Placements immobiliers			
1 1 Immeubles	744 908	744 908	146 310
1 2 Parts et actions de société immobilière	-	-	-
Total	744 908	744 908	146 310
2 Participations			
2 1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie	1 582 185	1 582 185	-
2 2 Emprunts obligataires	2 947 820	2 947 820	
2 3 Actions de sociétés cotées en bourse	13 152 353	13 152 353	2 080 239
2 4 Parts et actions dans les OPCVM	115 320	115 320	1 846 182
2 5 Parts dans les SICAR et SICAF	-	-	-
2 6 Autres actions et valeurs mobilières	359 993	359 993	
2 7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	7 231 363	7 231 363	-
2 8 Contrats en unités de comptes	-	-	-
2 9 Autres	-	-	-
Total	25 389 034	25 389 034	2 080 239
3 Autres placements			-
4 Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)	1 904 771	1 904 771	10 209 889
Total Revenus & Charges de placements	28 038 712	28 038 712	12 436 439
Intérêts	9 814 376	9 814 376	
Frais externes	355 668	355 668	
Autres frais	2 266 396	2 266 396	
Total charges des placements	12 436 439	12 436 439	

IV.6 Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance vie (Annexe 12)

Intitulé	Groupe décès
Primes	2 463 778
Charges de prestations	833 543
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	1 630 235
Frais d'acquisition	399 153
Autres charges de gestion nettes	197 145
Charges d'acquisition et de gestion nettes	596 298
Produits nets de placements	31 044
Participation aux résultats et intérêts techniques	-991
Solde financier	30 053
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 148 854
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prest	418 638
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds les ch de prov	-60 844
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} ds la part aux Rt	-
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des desrétroces ^{aires}	1 456 706
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-334 354
Résultat technique	729 636
Informations complémentaires	-
Montant des rachats	-
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-
Provisions techniques brutes à la clôture	677 867
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-472 288
Provisions mathématique	-
Provision mathématique à la clôture	-
Provision mathématique à l'ouverture	-
A déduire	-
Provisions devenues exigibles	-

IV.7 Notes sur le résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie (Annexe 13)

	Acceptation	Acc R.D	Auto	AccTrav	Incendie	Transport	Grêle	Groupe	TOTAL
Primes acquises	574 454	31 102 330	112 993 409	0	20 616 325	11 345 348	2 539 086	28 146 459	207 317 410
Primes émises	570 575	31 574 311	120 014 226	0	18 609 760	13 008 091	2 046 541	28 146 459	213 969 963
Variation des primes non acquises	3 878	-471 982	-7 020 817	0	2 006 565	-1 662 742	492 545	0	-6 652 553
Charges de prestations	75 265	13 027 208	81 311 060	123 365	5 891 611	1 120 991	90 695	28 049 239	129 689 434
Prestations et frais payés	70 770	13 215 395	71 011 197	105 586	10 349 952	1 361 235	197 724	27 839 024	124 150 883
Charges des provisions pour prestations diverses	4 495	-188 187	10 299 863	17 778	-4 458 341	-240 244	-107 030	210 215	5 538 550
Solde de souscription	499 189	18 075 121	31 682 349	-123 365	14 724 714	10 224 357	2 448 391	97 220	77 627 976
Frais d'acquisition	253 131	5 651 470	21 855 680	0	4 075 752	1 802 133	205 910	3 344 791	37 188 868
Autres charges de gestion nettes	21 419	3 168 022	8 705 170	0	1 747 090	1 165 003	89 484	1 365 503	16 261 692
Charges d'acquisition et de gestion nettes	274 550	8 819 493	30 560 850	0	5 822 843	2 967 136	295 394	4 710 294	53 450 559
Produits nets de placements	29 326	2 303 584	7 672 626	51 880	421 991	615 754	18 120	280 417	11 393 698
Participation aux résultats	0	-1 644 087	-1 601 371	0	-1 610 204	-1 749 535	-152 406	-438 498	-7 196 101
Solde financier	29 326	659 497	6 071 255	51 880	-1 188 213	-1 133 781	-134 287	-158 081	4 197 597
Primes cédées aux réassureurs	-329 734	-15 523 571	-50 504 870	0	-16 485 390	-12 452 266	-1 914 286	-2 012 537	-99 222 655
Part des réass et/ou des rétroc dans les primes acquise	0	-51 888	-499 372	0	152 236	1 545 276	-353 766	0	792 486
Part des réassureurs et/ou des rétroc dans les prestations payées	52 554	4 946 937	30 126 643	0	8 658 275	704 811	147 174	332 682	44 969 077
Part des réas et/ou des rétroc dans les charges de prov pour prestation	0	-746 453	5 030 179	0	-2 612 939	-70 697	-111 541	214 579	1 703 128
Part des réass et/ou des rétroc dans la participation aux résultats	0	1 332 768	1 302 307	0	1 919 031	1 710 764	178 417	0	6 443 287
Commissions reçues des réass et/ou des rétroc	103 912	1 390 016	13 283 092	0	3 192 418	1 877 182	277 051	1 212 472	21 336 143
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-173 268	-8 652 191	-1 262 021	0	-5 176 369	-6 684 930	-1 776 951	-252 804	-23 978 535
Résultat technique	80 697	1 262 935	5 930 733	-71 485	2 537 289	-561 490	241 760	-5 023 959	4 396 479
Informations complémentaires									
Provisions pour primes non acquises clôture	-425 397	-9 912 315	-45 148 068	0	-3 020 931	-3 191 283	-142 382	0	-61 840 376
Provisions pour primes non acquises ouverture	429 275	9 440 334	38 127 251	0	5 027 495	1 528 540	634 927	0	55 187 822
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	126 992	33 477 826	99 372 950	36 446	4 927 664	8 407 021	182 774	4 968 488	151 500 161
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-122 498	-33 666 013	-89 073 087	-33 013	-9 386 005	-8 647 265	-305 948	-5 071 692	-146 305 521
Autres provisions techniques clôture				940 754			16 145	313 420	1 270 319
Autres provisions techniques ouverture				-926 409					-926 409
A déduire :									
Provisions devenues exigibles									

IV.8 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Vie (Annexe 15)

Intitulé	Temporaire décès	Raccordement
Primes	2 463 778	PRV1 1 ^o colonne
Charges de prestations	833 543	CHV1 1 ^o colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	--	CHV2 1 ^o colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		CHV10-PRV3 1 ^o colonne
Solde de souscription	1 630 235	
Frais d'acquisition	399 153	CHV41-CHV42
Autres charges de gestion nettes	197 145	CHV43-CHV5-PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	596 298	
Produits nets de placements	31 044	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	-991	CHV3 1 ^o colonne
Solde financier	30 053	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-2 148 854	PRV1 2 ^o colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} des ch de prest	418 638	CHV1 2 ^o colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} des ch de prov	-60 844	CHV2 2 ^o colonne
Part des réass ^{eurs} et/ou des rétroces ^{aires} de la part aux Rt	-	CHV3 2 ^o colonne
Comm reçues des réass ^{eurs} et/ou des des rétroces ^{aires}	1 456 706	CHV44 2 ^o colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-334 354	
Résultat technique	729 636	
Informations complémentaires		
Montant des rachats	-	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	
Provisions techniques brutes à la clôture	677 867	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-472 288	
Provisions techniques brutes à la clôture	-	
Provision mathématique à l'ouverture	-	
A déduire	-	
Provisions devenues exigibles	-	

IV.9 Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie (Annexe 16)

	TOTAL	raccordement
Primes acquises	207 317 410	
Primes émises	213 969 963	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-6 652 553	PRNV12 1°colonne
Charges de prestations	129 345 523	
Prestations et frais payés	124 150 883	CHNV11 1°colonne
Charges des provisions pour prestations diverses	5 538 550	CHNV2+CHNV6 1°colonne+CHNV12
Solde de souscription	77 627 976	
Frais d'acquisition	37 188 868	CHNV41-CHNV42
Autres charges de gestion nettes	16 261 692	CHNV43- CHNV5+PRNV2
Charges d'acquisition et de gestion nettes	53 450 559	
Produits nets de placements	11 393 698	PRNV2-CHNV9
Participation aux résultats	-7 196 101	CHNV3 1°colonne
Solde financier	4 197 597	
Primes cédées aux réassureurs	-99 222 655	PRNV11 2°colonne
Part des réass et/ou des rétrocds dans les primes acquise	792 486	PRNV12 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocds dans les prestations payées	44 969 077	CHNV11 2°colonne
Part des réas et/ou des rétrocds dans les charges de prov pour prestation	1 703 128	CHNV12 + CHNV2+CHNV6 2°colonne
Part des réass et/ou des rétrocd dans la participation aux résultats	6 443 287	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réass et/ou des rétrocd	21 336 143	CHNV44
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-23 978 535	
Résultat technique	4 396 479	
Informations complémentaires	-	
Provisions pour primes non acquises clôture	-61 840 376	
Provisions pour primes non acquises ouverture	55 187 822	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	151 500 161	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	-146 305 521	
Autres provisions techniques clôture	1 270 319	
Autres provisions techniques ouverture	-926 409	
A déduire :		
Provisions devenues exigibles	-	

IV.10 Notes sur le tableau des engagements reçus et donnés

Le montant des engagements reçus représente des cautions de garanties au 31 Décembre 2024 à 34 **534 KDT** contre **20 803 KDT** jusqu'au 31 Décembre 2023.

IV.11 Notes sur L'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice a enregistré une augmentation de **11,818 KDT** par rapport à l'exercice précédent en passant de **à 7 212 KDT** en 2023 **à 19 031 KDT** en 2024.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ce flux est passé de 3 676 KDT en 2023 à 1 946 KDT en 2024, soit une variation de -1 731 KDT :

Cette variation provient principalement des rubriques suivantes :

- Les encaissements des primes reçues des assurés ont enregistré une augmentation de 20 480 KDT.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres ont enregistré une augmentation de 10 677 KDT.
- La variation entre décaissements des primes pour les cessions et les encaissements des sinistres pour les cessions a connu une baisse en faveur des réassureurs en passant de 56 245 KDT en 2023 à 55 983 KDT en 2024.
- Les commissions versées aux intermédiaires ont enregistré une augmentation de 2 902 KDT.
- Les décaissements aux fournisseurs et au personnel ont enregistré une augmentation de 3 178 KDT.
- La variation entre décaissements et les encaissements liés à l'acquisition de placements financiers ont enregistré une baisse de 685 KDT.
- Les taxes sur les assurances versées au trésor ont enregistré une hausse de 7 918 KDT.
- Les produits financiers reçus ont enregistré une hausse de de 2 701 KDT.
- Les autres mouvements ont enregistré une variation de 331 KDT.

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Ce flux est passé de -19 028 KDT en 2023 à -1 448 KDT en 2024, soit une variation de 17 581 KDT.

(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financements

Ce flux est passé de 14 920 KDT en 2023 à 11 320 KDT en 2024 soit une variation de 3 600 KDT.

V. Notes Complémentaire

V.1 Parties liées

La compagnie gère des polices d'assurance souscrites par les sociétés du Groupe BAYAHI.

Les chiffres d'affaires réalisés avec les sociétés du groupe en 2024 totalisent 9 873 KDT.

Les transactions les plus importants ont été effectuées avec MG, SICAM, SOTUVER, CMG, SONDI et LMG :

Sociétés	CA (en KDT)
MG	4 479
SICAM	1 340
SOTUVER	771
CMG	362
SONDI	321
LMG	340

Les achats effectués par LLOYD assurances avec les sociétés du groupe s'élèvent durant l'exercice à 2024 à 199 KDT avec IMMOBILIERE LE MONTFLEURY et CLOUD MASTER.

Sociétés	Achats
IMMOBILIERE MONTFLEURY	114
CLAUD MASTER	85
Total general	199

Les charges de location pour l'exercice 2024 s'élèvent à 114 KDT TTC auprès de la Société de Promotion Immobilière le Montfleury pour la location d'un dépôt à usage d'archives.

V.2 Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 mai 2025 par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (T.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HIAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



AMC Ernst & Young
EY Tower
Avenue Fadhel Ben Achour
Centre Urbain Nord 1003- Tunis-Tunisie
Tél: +216 31 342 111
Fax +216 70 164 810
tunisoffice@tn.ey.com
RNE: 0035482W

LLOYD TUNISIEN S.A

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN S.A,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers du LLOYD TUNISIEN S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître des capitaux propres de 100 665 740 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 8 416 866 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le conseil d'administration du 26 mai 2025.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 juin 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR
Karim DEROUICHE



AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE



II - RAPPORT SPECIAL

LLOYD TUNISIEN S.A
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires du LLOYD TUNISIEN S.A,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2024

Le Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. Votre conseil d'administration a autorisé des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe qui ont été souscrits dans les conditions suivantes :

Emetteur	Total des souscriptions de l'exercice 2024	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts rattachés à l'exercice 2024 en KDT	Taux
LLOYD IMMOBILIER	44 750	1 000	2 055	TMM+2,5%
C.F.I	59 850	53 800	2 097	TMM+2,5%
Immobilière Magasin Général	3 000	1 000	97	TMM+2,5%
Promotion Immobilière Montfleury	2 000	2 000	178	TMM+2,5%
ATOLL Assurance	2 907	1 114	62	TMM+2,5%
Total	112 507	58 904	4 489	

2. En date du 27 décembre 2024, votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 28 500 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de vos besoins de trésorerie.

L'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 28 500 KDT.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre en 2024.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2024

3. Votre conseil d'administration a autorisé en date du 18/12/2024 la cession des actions cotées TPR réalisées dans les conditions suivantes :

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
02/09/2024	522 649	2 352	3 000	648

4. Votre conseil d'administration a autorisé en date du 26/05/2025 les cessions et les acquisitions des actions cotées du groupe. Les opérations ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Cession des actions SOTUVER :

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
25/12/2024	143 844	1 112	1 999	887
27/12/2024	732 192	5 661	10 177	4 516

Cession des actions TPR :

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Plus-value réalisée en KDT
25/12/2024	431 531	1 942	2 978	1 035
27/12/2024	1 000 000	4 501	6 950	2 449

Cession des actions Magasin General

Date	Quantité	Coût de Revient en KDT	Prix de cession en KDT	Moins-value réalisée en KDT
25/12/2024	405 131	5 107	3 261	(1 846)

Acquisition des actions SOTUVER

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
30/12/2024	732 192	10 177

Acquisition des actions TPR

Date	Quantité	Prix d'acquisition en KDT
30/12/2024	1 000 000	6 950

5. Votre conseil d'administration a autorisé en date du 15 juillet 2024 l'acquisition de 5 100 titres de la société « ATOLL ASSURANCES France » auprès de Monsieur Slim BAYAH pour un montant de 6 270 euro l'équivalent de 20 524 DT

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. En date du 26 décembre 2023, votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 6 500 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de vos besoins de trésorerie.

L'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 6 500 KDT

La charge d'intérêts constatée à ce titre s'élève à 731 KDT T.T.C pour l'exercice 2024.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2023.

2. Votre société a conclu avec LLOYD VIE un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe à usage de bureaux une partie du 3ème étage du siège social ainsi que des places de parking et ce, moyennant un loyer annuel hors taxes de 140 KDT.

Une majoration annuelle de 3% sera appliquée à partir de la deuxième année de location. Cette sous location est consentie pour une durée ferme de sept ans commençant le 1er mai 2023 et finissant le 30 Avril 2030 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les revenus de location au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 170 KDT en TTC. Ce contrat a été autorisé a posteriori par le Conseil d'Administration du 21 juin 2024.

3. Votre société a réalisé en 2023 des placements financiers sous forme de billets de trésorerie avec les sociétés du groupe. Ces billets de trésorerie qui ont été totalement remboursés durant l'exercice 2024 et qui ont généré courant le même exercice des intérêts pour un total de 312 KDT se détaillent comme suit :

Emetteur	Intérêts rattachés à l'exercice 2024 en KDT	Taux
Zeineb de promotion immobilière	62	TMM + 2,5
C.F.I	241	TMM + 2,5
Immobilière Magasin Général	6	TMM + 2,5
Promotion Immobilière Montfleury	4	TMM + 2,5
Total	312	

4. Votre société ayant émis des titres participatifs dont la souscription a été réservée à l'actionnaire « CFI » sur une période de 7 ans. La créance est arrivée à échéance le 29 décembre 2022.

Les Parties ont convenu de loger le montant de celle-ci, soit quinze millions (15.000.000) de dinars, dans un compte courant associé rémunéré au taux du marché monétaire majoré de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. La convention de compte courant associé a été signée en date du 29 décembre 2022.

Au cours de l'exercice 2023, votre société a remboursé CFI une partie du compte courant à hauteur de 8 000 KDT.

Au cours de l'exercice 2024, votre société a remboursé CFI une partie du compte courant à hauteur de 1 000 KDT.

Ainsi, l'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 6 000 KDT.

La charge d'intérêts constatée à ce titre s'élève à 747 KDT T.T.C pour l'exercice 2024.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2022.

5. Votre société a conclu avec la société « CFI » une convention de compte courant associé. En vertu de cette convention, la société « CFI » met à la disposition de votre société la somme de 7 000 KDT rémunérée au taux du marché monétaire majoré de de 2,5 points hors taxes sur le montant restant dû, au prorata de la période courue. Ces intérêts seront payables semestriellement soit le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ledit montant est destiné au financement de ses besoins de trésorerie.

Ainsi, l'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 7 000 KDT

La charge d'intérêts constatée à ce titre s'élève à 787 KDT T.T.C pour l'exercice 2024.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 décembre 2022.

6. Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 5 000 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 0.25% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 12 décembre 2019 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2019. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 25 décembre 2019.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 935 KDT pour l'exercice 2024.

7. Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 17 500 KDT remboursables sur une période de 7 ans rémunérés à un taux d'intérêt fixe de 8% annuel payable semestriellement majoré d'un taux d'intérêt variable égal à 1.2% des primes émises, nettes d'annulations et de ristournes et hors primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les dix jours qui suivent l'assemblée générale ordinaire ayant approuvé les comptes. La souscription a été réservée à la société CFI.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 26 novembre 2018 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2018. Les modalités et les conditions de l'émission de ces titres participatifs ont été autorisées par le conseil d'administration du 10 décembre 2018.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à 3 970 KDT pour l'exercice 2024.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni en date du 31 janvier 2017 a désigné Monsieur Yazid SELLAOUTI en tant que Directeur Général de la société et a chargé le comité de rémunération de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 18 décembre 2018 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général avec effet au 1^{er} janvier 2018. A ce titre, Il perçoit, une rémunération annuelle de 200 000 DT nette d'impôts et charges sociales payable sur 12 mois, une prime de bilan de 50 000 DT, une indemnité mensuelle de 2 500 DT net par mois au titre de la voiture de fonction, bons d'essence de 500 DT par mois, téléphone, tickets restaurant, une assurance vie et santé, ligne ADSL ou FO et le remboursement de 70% de la police auto.

A compter du 1^{er} janvier 2021, cette rémunération est désormais équivalente à une indemnité mensuelle brute de 56 500 DT servie sur 12 mois et un forfait téléphonique mensuel de 100 DT en TTC.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 26 décembre 2022 a décidé de fixer le mandat de Monsieur Yazid SELLAOUTI, en qualité de Directeur Général à une durée de trois (3) ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

- Le conseil d'administration réuni en date du 26 novembre 2018 a désigné Monsieur Karim GHELALA en tant que Directeur Général Adjoint de la société et a chargé le comité de rémunérations de fixer sa rémunération.

Le comité de rémunération du 12 juillet 2021 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint avec date d'effet au 1^{er} janvier 2021. Il perçoit, à ce titre, une rémunération annuelle de 174 720 DT net d'impôts et charges sociales et hors avantages fiscaux payable sur 12 mois ainsi que des bons d'essence de 600 DT par mois, une voiture de fonction, téléphone, tickets restaurant et le remboursement de 70% de la police auto.

Le comité de rémunération du 30 septembre 2024 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint avec date d'effet au 1er janvier 2024. Il perçoit, à ce titre, une rémunération annuelle de 232 800 DT net d'impôts et charges sociales et hors avantages fiscaux payable sur 12 mois ainsi que des bons d'essence de 600 DT par mois, une voiture de fonction, téléphone, tickets restaurant et le remboursement de 70% de la police auto.

Par ailleurs, il a bénéficié d'une rémunération exceptionnelle au titre de l'exercice 2023 pour un montant net de 60 000 DT qui a été servie en septembre 2024.

- Le conseil d'administration réuni en date du 26 décembre 2022 a reconduit Monsieur TAIEB BAYAHJ dans ses fonctions de président du conseil d'administration de votre société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration du 21 juin 2024 a chargé le comité de rémunérations de fixer la rémunération du président du conseil d'administration.

Le comité de rémunération du 12 février 2025 a arrêté la rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration avec date d'effet au 1er janvier 2023. A ce titre, Il perçoit, une rémunération annuelle de 150 000 T.T.C, une assurance santé et un abonnement à « The Owners Forum ».

Les obligations et engagements de la société LLOYD TUNISIEN S.A envers ses dirigeants, tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (DT) :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	679 200	-	704 650(*)	90 725	300 000(**)	300 000	80 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	57 378	-			-	-
Total	679 200	-	762 028	90 725	300 000	300 000	80 000	-

(*) Charges sociales et fiscales comprises.

(**) hors assurance santé et un abonnement à « The Owners Forum »

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 juin 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR
Karim DEROUICHE



AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

